

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit avril, s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Christophe HARDY, Mme Patricia FERLAUX, M. Jean-François GARNIER, Mme Maria CARRE, M. Jacky LEMOIGNE, M. Serge BOUDET, Adjoints ;

M. Jean-Claude RAULT, Mme Marie PROTHIAU, M. Patrick MANCEAU, M. Khaled BENMAKHOUF, M. Pascal ROULAND, M. Claude HERVE, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Sophie HEUDE, Mme Cécile COUASNON, Mme Patricia RAULT, Mme Karine DELEURME, Mme Alice LEBRET, Mme Elsa LAFAYE, M. Rolland COQUET, Mme Catherine AUSSEURS, Mme Isabelle BIARD, Mme Mathilde OSSATO-BOURGEON, Mme Virginie D'ORSANNE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Marie-Léone LE GAC-COCHET, ayant donné pouvoir à Mme Maria CARRE.  
Mme Anne-Céline BOUTROS, ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude RAULT.  
M. Christophe COMMUNIER, ayant donné pouvoir à Mme Catherine AUSSEURS.  
Mme Delphine VIEUXBLED, ayant donné pouvoir à M. Rolland COQUET.  
M. Gilles PENNELLE, ayant donné pouvoir à Mme Virginie D'ORSANNE.  
Mme Gwénaëlle BOSSE.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

M. BOUCHER, Directeur Général.  
Mme CHARRIER, Directrice Générale Adjointe.  
M. AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.  
Mme GELY.  
Mme HURALT.

\_\_\_\_\_

Mme Esa LAFAYE a été nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2019**

**Compte rendu**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Madame Elsa LAFAYE est nommée secrétaire de séance.

**1 . SA D'HLM LES FOYERS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 100 000 € ET GARANTIES D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE 2 367 903 € A HAUTEUR DE 50 %, POUR L'OPERATION D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE LA RESIDENCE HABITAT JEUNES GUE MAHEU A FOUGERES**

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un beau projet qui vient d'être lancé par POSABITAT, qui consiste à rénover la partie existante et à effectuer une extension. C'est un projet d'environ 4 000 000 d'euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2 . ASSOCIATION « EMMAÛS FOUGERES » : GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 420 000 € A HAUTEUR DE 50 % AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST**

Madame BIARD demande si elle peut en savoir plus concernant le projet.

Monsieur le Maire pense qu'Emmaüs souhaite développer ses activités.

Madame BIARD s'interroge sur les types d'activités.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une opération qui ne concerne qu'Emmaüs qui demande uniquement de garantir un emprunt.

Madame BIARD précise que c'est juste par intérêt sur le sujet.

Monsieur BESSON explique qu'ils ont besoin d'espace pour se développer.

Monsieur LEMOIGNE est invité à une réunion en Sous-Préfecture le 24 mai par le président d'Emmaüs, afin de présenter les projets de développement de la communauté. Il pourra donc en dire plus la prochaine fois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**3 . INDEMNISATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES FEUTERIES**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une application des dispositifs mis en place depuis quelques années et qui ne sont pas appliqués dans beaucoup de villes, car les difficultés des commerçants sont prises en compte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 . **BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE 2019-01**

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 . **PERSONNEL COMMUNAL : FORMATION – CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES ANNEES 2018 A 2020**

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 . **PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE DE SAINT AUBIN-DU CORMIER – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 . **TARIFICATION DES MINI CAMPS D'ETE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 . **ASSOCIATION LES SCENES DEMENAGENT – FESTIVAL 2019 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 . **MAITRISE SAINT-LEONARD – CONCERT ANNUEL 2019 – ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE FINANCIERE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 . **ASSOCIATION LES FOUS GERENT – FETE MEDIEVALE « LES RICHES HEURES DE FOUGERES » - VERSEMENT SOLDE DE LA SUBVENTION**

ADOPTE A L'UNANIMITE

[ Monsieur le Maire propose une suspension de séance : pas de question du public ].

11 . **DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES**

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 . **DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION « COMMERCE VILLE DE FOUGERES » POUR L'ANNEE 2019**

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 . **VŒU CONCERNANT LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ENVISAGES PAR LE PROJET DE LOI BLANQUER SUR L'ECOLE DE LA CONFIANCE**

Madame LAFAYE présente au conseil municipal le vœu suivant :

*« Depuis plusieurs mois, les enseignants des établissements de Fougères sont inquiets de la mise en place de la réforme sur l'école de la confiance voulue par le ministre de l'éducation nationale, Monsieur BLANQUER.*

*Depuis quelques semaines, les directrices et directeurs des écoles élémentaires et maternelles de Fougères ainsi que les enseignants du premier degré ont montré leur vive inquiétude quant à la création « des établissements publics locaux d'enseignements des savoirs fondamentaux ».*

*Nous soutenons le principe d'une concertation entre les écoles et les collèges, qui existe depuis longtemps et qui a été renforcée ces dernières années. Cependant, les écoles et les collèges sont deux types d'établissements différents, les uns dépendent de notre collectivité municipale, les autres du Conseil Départemental. Ces établissements ont des rapports différents envers les élèves et envers les parents. Aussi, nous refusons, avec les enseignants, un projet qui mènerait, de fait, à la disparition des directeurs et directrices d'école, qui pourrait briser le lien et la confiance entre les parents et la communauté éducative au sein des écoles primaires de Fougères, qui pourrait restreindre la gestion municipale des écoles.*

*Ainsi nous exprimons notre opposition aux « établissements publics locaux d'enseignements des savoirs fondamentaux » tels qu'ils sont envisagés dans le projet de loi BLANQUER sur « l'école de la confiance » et souhaitons que des discussions s'ouvrent avec les différents acteurs de la communauté éducative, et notamment avec les collectivités locales. »*

Monsieur le Maire précise que le projet de loi initial qui a été présenté en conseil des ministres en février ne faisait pas du tout état des établissements publics locaux d'enseignements des savoirs fondamentaux.

C'est un amendement qui a été présenté en cours d'examen à l'Assemblée qui a amené cet article et par la suite il a été fait état au niveau de la Bretagne de l'école du socle. Ce projet était notamment porté par l'ancienne rectrice de l'académie de la Bretagne, mais celle-ci a été remplacée et depuis le ministre a apporté des réponses à ce sujet.

Le projet de loi fait état d'un objectif que l'on peut tout à fait partager, quand il s'agit de transmettre les savoirs fondamentaux à tous les élèves, à savoir : lire, écrire, compter et respecter. Quand il s'agit aussi de souligner la place et l'importance de l'école maternelle, comme de rendre l'instruction obligatoire à partir de 3 ans, d'ailleurs plus de 90 % des enfants sont déjà inscrits à partir de 3 ans dans les établissements fougerais.

Il est également fait état du renforcement de l'accueil des élèves en situation de handicap, comme l'obligation de formation de 16 à 18 ans, mais il est vrai que la présentation de cet article relatif à l'établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux a suscité des inquiétudes, des réactions et c'est la raison pour laquelle ce vœu est proposé.

Madame BIARD propose de développer l'argumentaire en mentionnant l'accord avec l'objectif de mieux faire travailler l'école primaire et le collège et renforcer la cohérence dans les apprentissages entre le primaire et le collège. Ce sujet avait déjà été initié et il s'agit aujourd'hui de le développer.

Il lui semble que d'aller jusqu'à créer un établissement public local des savoirs fondamentaux et de supprimer l'école primaire et la proximité avec les élus locaux, notamment les municipalités et les parents d'élèves, ne paraît pas une bonne chose. La fonction de directeur d'école est spécifique et cela lui paraît difficile de voir que les tâches d'un directeur d'école pourraient être assurées par quelqu'un qui ne serait pas dans l'école.

Elle insiste aussi sur le fait que pour avoir du sens, il faut que la nouvelle organisation apporte une plus-value pédagogique. Mais dans la réforme on ne parle pas de pédagogie, on parle uniquement de moyens et d'organisations et donc elle ne sait pas du tout comment les apprentissages entre le premier et le second degré pourront être mieux articulés.

A côté de cela, il y a un risque important, c'est celui de fragiliser les petites écoles qui risquent de se voir mutualiser avec des grands établissements du secondaire.

Dans le cadre du grand débat national, la question de service public de proximité a été largement évoquée, cela lui paraît un risque non négligeable qu'il aurait été intéressant de souligner dans la délibération.

Madame LAFAYE pense qu'il n'est pas question de moyens supplémentaires, il est évident que le but de la fusion c'est d'avoir moins de moyens. Il faut être objectif sur ce sujet.

Concernant les petites écoles, elle pense que ce genre de vœu a été porté dans les communes rurales. Le vœu proposé est adressé aux écoles fougères, c'est pour cela que les conséquences que pouvait avoir ce projet de loi pour les écoles rurales ne sont pas évoquées.

Madame BIARD indique que les petites écoles ne sont pas forcément rurales.

Madame LAFAYE explique que dans le projet de loi, c'est plutôt les écoles rurales qui sont concernées notamment dans la question des communes qui n'ont pas de collège où là on éloigne complètement l'équipe de direction des parents. C'est pour cette raison que le vœu proposé porte sur Fougères exclusivement.

Madame D'ORSANNE rappelle que depuis quelques années l'Education nationale est en plein naufrage et que les réformes de Monsieur BLANQUER n'apportent rien.

Elle ne soutiendra certainement pas un vote proposé par des élus communistes qui ont largement participé au naufrage de l'Education nationale avec des syndicats et leurs idéologies. Elle ne participera pas au vote.

Madame FERLAUX ne croit pas au naufrage de l'Education nationale, bien au contraire, elle pense qu'elle évolue beaucoup.

Il y a quelques années, il y a eu la réforme du collège qui mettait en place le conseil d'école-collège qui était déjà un point d'avancement et qui permettait la liaison du travail entre les écoles et le collège. Ce conseil école-collège fonctionne plutôt bien, parce qu'il est implanté un peu partout et permet justement le lien pédagogique entre les enseignants des écoles primaires et des collèges.

Ce projet de loi voulait aller plus loin, car à partir du moment où il y avait création d'un nouvel établissement, cela permettait la création d'un projet d'établissement. Ce projet pouvait être intéressant, comme il a été intéressant sur la réforme des rythmes scolaires de créer un projet éducatif de territoire. Ces éléments permettent de travailler ensemble et de créer des liens entre les différents établissements.

Elle est tout à fait d'accord avec le vœu proposé, sur le fait qu'il est important que les directrices et directeurs restent dans les écoles, cela permet d'avoir un référent sur le terrain et d'avoir un lien pour travailler avec les collègues.

Si l'on crée des structures qui ont une dimension qui pourrait dépasser la commune, on peut se demander si l'interlocuteur de ces structures resterait les communes. Il lui semble important que les écoles qui sont un lieu de vie important dans les communes, leur restent attachées.

Monsieur GARNIER indique qu'il a été directeur d'école primaire dans plusieurs écoles de Fougères, il a été responsable syndical et militant communiste.

Il ne se sent absolument pas responsable de ce qu'appelle Madame D'ORSANNE « *le naufrage de l'Education nationale* », bien au contraire. A la fois par des prises de positions politiques depuis le plan Langevin-Wallon, qui à l'issue de la guerre a mis par terre l'Education nationale, il a fallu la rebâtir et les militants communistes ont apporté leur pierre. Un travail a été réalisé pour l'environnement, les loisirs, la prise en compte du hors temps scolaire. Les communistes se sont toujours battus pour l'égalité des chances, pour que l'enseignement secondaire ne soit pas réservé à une minorité de jeunes français.

Lorsqu'il a passé son baccalauréat, ils étaient une minorité d'enfants d'ouvriers à être admis à passer leur examen. Aujourd'hui, des progrès ont été faits. Il est vrai qu'il y a un naufrage de certaines formations, qu'il y a encore des difficultés pour que tous les enfants puissent réussir à l'école, mais il est faux de dire qu'on n'a pas augmenté le niveau moyen de formation des jeunes dans ce pays, bien au contraire. Aujourd'hui, les inégalités sociales font encore débat et doivent être corrigées.

C'est justement tout le contraire qui est proposé à travers certaines réformes. Il a connu des réformes qui conduisaient à des catastrophes et c'est souvent le mouvement collectif des enseignants qui permettait de les arrêter, de reprendre la voix de la raison et d'adopter d'autres lois.

Par sa pratique professionnelle, il a toujours défendu l'intérêt de l'école républicaine, il est profondément attaché aux valeurs de la République et en ce sens il croit qu'aujourd'hui quand l'école publique est attaquée il faut savoir la défendre.

Monsieur LEMOIGNE trouve très désagréable de s'entendre dire qu'on fait partie du naufrage. Cela fait 30 ans qu'il enseigne à Fougères, il a donc vu défiler quelques générations d'élèves et de nombreuses réformes. Il en a combattues et il en combat encore en ce moment, mais quoi qu'il arrive il fait son métier et il l'aime. Les élèves fougerais restent très respectueux de l'institution et de ses enseignants et il pense faire son métier aussi bien qu'il y a 30 ans et n'a nullement l'impression d'être sur le radeau de la Méduse en plein naufrage.

Il trouve que les mots sont mal choisis, excessifs et n'ont pas de sens. Si ses élèves lisent le journal demain, ils vont sûrement se demander pourquoi Madame D'ORSANNE utilise le mot « *naufrage* », il expliquera qu'elle fait partie d'un groupe politique qui utilise des mots qui dépassent quelquefois leurs pensées ou qui sont là pour choquer, blesser, faire du mal, mais en aucun cas faire avancer les choses.

Monsieur le Maire indique que la mobilisation qui a eu lieu a conduit le ministre à apporter quelques réponses dans une lettre qu'il a adressés aux directeurs et aux professeurs des écoles, où il indique notamment que « *l'accord de la municipalité et du conseil d'école serait une condition nécessaire à la réalisation du projet* », « *que le statut de directeur d'école serait garanti, il n'est pas envisageable qu'une école n'ait pas un responsable local interlocuteur naturel des parents et des communes* ». Ces réponses sont récentes, mais il convient d'être vigilant et c'est pour cette raison que ce vœu est proposé.

Madame BIARD souhaite ajouter : « *En ne parlant que de moyens et de mutualisation, on prend le risque de fragiliser les petites écoles en général (et les petites écoles rurales en particulier), les effectifs d'enseignants et le nombre de classes étant alors appréciés dans le cadre global du nouvel établissement.* »

Elle remarque qu'il y a une autre idée qu'on ne retrouve pas dans le vœu, c'est que la réforme présentée est uniquement basée sur les moyens et l'organisation et non sur la pédagogie.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu des déclarations, y compris à l'Assemblée, qui faisaient état de l'aspect pédagogique.

Madame BIARD rappelle le reproche essentiel qui a été fait, celui de dire qu'on est encore sur : « *on veut gagner des moyens, on veut gagner de l'argent, on veut faire des économies d'échelle et on ne donne pas les moyens pédagogiques d'améliorer cette cohérence et l'apprentissage* ».

Monsieur le Maire conseille à Madame BIARD de faire attention à ce qu'elle dit, car il y a quelques années ce genre de propos l'auraient surprise. Il a connu des périodes où manifestement il y avait cette volonté de rapprochement et de réduire les moyens.

Madame BIARD souligne que c'est difficilement cohérent avec la volonté de doubler les effectifs d'enseignants pour le CP.

Monsieur le Maire signale qu'il s'agit d'une bonne mesure.

Madame BIARD trouve que cette mesure n'est pas cohérente avec des choses qui ont été faites par ailleurs et avec toutes les déclarations sur la proximité. Elle trouve dommage de ne pas le dire.

Monsieur le Maire propose de rajouter à la suite du troisième paragraphe : *« En ne parlant que de moyens et de mutualisation, on prend le risque de fragiliser les petites écoles en général (et les petites écoles rurales en particulier), les effectifs d'enseignants et le nombre de classes étant alors appréciés dans le cadre global du nouvel établissement. »*

Il propose le vœu suivant :

*« Depuis plusieurs mois, les enseignants des établissements de Fougères sont inquiets de la mise en place de la réforme sur l'école de la confiance voulue par le ministre de l'éducation nationale, Monsieur BLANQUER.*

*Depuis quelques semaines, les directrices et directeurs des écoles élémentaires et maternelles de Fougères ainsi que les enseignants du premier degré ont montré leur vive inquiétude quant à la création « des établissements publics locaux d'enseignements des savoirs fondamentaux ».*

*Nous soutenons le principe d'une concertation entre les écoles et les collèges, qui existe depuis longtemps et qui a été renforcée ces dernières années. Cependant, les écoles et les collèges sont deux types d'établissements différents, les uns dépendent de notre collectivité municipale, les autres du Conseil Départemental. Ces établissements ont des rapports différents envers les élèves et envers les parents. Aussi, nous refusons, avec les enseignants, un projet qui mènerait, de fait, à la disparition des directeurs et directrices d'école, qui pourrait briser le lien et la confiance entre les parents et la communauté éducative au sein des écoles primaires de Fougères, qui pourrait restreindre la gestion municipale des écoles. En ne parlant que de moyens et de mutualisation, on prend le risque de fragiliser les petites écoles en général (et les petites écoles rurales en particulier), les effectifs d'enseignants et le nombre de classes étant alors appréciés dans le cadre global du nouvel établissement.*

*Ainsi nous exprimons notre opposition aux « établissements publics locaux d'enseignements des savoirs fondamentaux » tels qu'ils sont envisagés dans le projet de loi BLANQUER sur « l'école de la confiance » et souhaitons que des discussions s'ouvrent avec les différents acteurs de la communauté éducative, et notamment avec les collectivités locales. »*

ADOPTE – 3 abstentions (Mme RAULT, M. PENNELLE, Mme D'ORSANNE)

\_\_\_\_\_

La liste des décisions L 2122.22 est approuvée.

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 23 mai 2019 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h00.

